

À PROPOS

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl

Volume 5 – Numéro 2
Octobre 2017

Bonne Semaine pour l'école publique!

Du 1^{er} au 7 octobre se tiendra la 8^e édition de la *Semaine pour l'école publique* (SPEP) sous le thème de l'alphabétisation. D'ailleurs, un jeu-questionnaire sur le sujet est disponible sur lesebl.ca afin que vous puissiez sensibiliser vos élèves au phénomène.



Un nouveau porte-parole se joint à nous cette année en la personne de Philippe Laprise, humoriste et comédien. En effet, après sept années de complicité entre la SPEP et Claire Pimparé, cette dernière a dû y mettre un terme pour des raisons personnelles.

Je tiens à vous rappeler que la création de la SPEP, qui a pour but de promouvoir l'école publique, est une initiative de la FAE. Cette école qui appartient à l'ensemble de la population; cette école qui accueille tous les élèves et qui leur permet de s'épanouir et de rêver. Ce lieu d'intégration à la société québécoise et de mixité sociale. Un lieu qui se veut donc un instrument de développement d'une société plus juste et égalitaire. Il faut être fier de faire partie des artisans qui la développent et, disons-le, qui la portent trop souvent à bout de bras. Avec le désengagement de l'État, notamment en éducation, nous nous sommes

presque habitués à y suppléer. Nous devrions plutôt garder notre faculté à nous indigner de cette situation et continuer à réclamer du réinvestissement dans ce service public.

Continuons de protéger notre école publique.

Nathalie Bouyer

Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP)

Depuis trois ans, le MEES expérimente les COSP dans diverses écoles. Le bilan de cette expérimentation n'a pas été un succès puisque le comité conseil, sur lequel la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) siège, s'est unanimement prononcé contre l'imposition dès 2017-2018 des COSP au 3^e cycle du primaire. Malgré cet avis, le ministre Proulx a décidé d'aller de l'avant. Ces contenus seront obligatoires à tous les élèves du 3^e cycle du primaire dès cette année, au 1^{er} cycle du secondaire en 2018-2019 et au 2^e cycle du secondaire en 2019-2020.

La mise en œuvre des COSP sera confiée au personnel enseignant et professionnel des écoles. L'orientation générale (sorte de brève planification) devra être élaborée **avec la participation des enseignantes et enseignants** (Entente locale, clause 4-8.07, objet 5). Votre organisme de consultation (au primaire, il s'agit habituellement de l'assemblée générale) devra donc être mis à contribution. Par la suite, l'orientation générale des COSP sera soumise au conseil d'établissement pour approbation (LIP, articles 85 et 89).

L'enseignement des COSP représentera de 6 à 10 heures par année. Il ne s'agit pas d'un cours à insérer dans la grille-matières et il n'y aura pas d'évaluation. Le MEES a imposé 6 COSP au 3^e cycle :

- Champs d'intérêt et aptitude;
- Influence sociale;
- Métier d'élève et méthodes de travail;
- Atouts en situation de transition;
- Caractéristiques de l'école secondaire;
- Occupation des gens de l'entourage.

Au niveau de la CSSMÎ, une rencontre d'une demi-journée sera offerte aux écoles primaires intéressées. Cette rencontre abordera les thèmes suivants :

- Se doter d'une vision partagée et concertée;
- S'approprier les outils de la trousse de mise en œuvre;
- Présentation de quelques activités « clés en main ».

Nous vous incitons à demander à votre direction de reconnaître cette journée à même les trois demi-journées de formations obligatoires.

Pascal Morand

Description des mesures \$\$\$ dédiées aux EHDA

Votre direction a reçu certains montants prévisionnels pour les différentes mesures dédiées aux élèves HDAA de votre école. Comme le mentionne la clause 8-9.05 de l'entente nationale, le comité-école EHDA a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves HDAA, notamment sur les critères de répartition de ces sommes dans votre école. Voici en résumé à quoi ces sommes sont dédiées :

En lien avec la libération des enseignantes et enseignants	15 371 15 374 (30 322)	Ces mesures doivent servir exclusivement à la libération des enseignantes et des enseignants en classe régulière pour faire le suivi des plans d'intervention.
	15 375 (30 363)	Cette mesure doit servir à la libération des enseignantes et des enseignants en classe régulière pour faire le suivi des plans d'intervention. Elle peut aussi être utilisée pour libérer les enseignantes et enseignants des classes spécialisées.
Soutien à l'enseignante ou l'enseignant	15 373 (30 321)	Cette mesure est attribuée en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des EHDA dans les groupes ordinaires. Pour 2017-2018, cette mesure doit servir : À la mise en place de regroupements d'élèves répondant aux besoins particuliers des élèves. Ces regroupements peuvent notamment comprendre le cheminement particulier de formation de type temporaire, la classe ressource, la classe Répît, la classe d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française, etc. ou En soutien à l'enseignante ou l'enseignant, particulièrement par l'ajout de ressources enseignantes;
Réussite en lecture et écriture au primaire (Mesure probante 2)	15 015	Destinée aux écoles avec IMSE de 8, 9 et 10 (Rose-des-Vents, des Perséides, Saint-Pierre, Notre-Dame, Curé-Paquin et Le Tandem). Ajout de ressources en enseignement, en orthopédagogie et de ressources professionnelles favorisant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au préscolaire et au 1 ^{er} cycle du primaire.
Soutien à l'intégration en classe ordinaire des EHDA (Mesure probante 4)	15 312 (15 314)	Vise à fournir un soutien technique (TES) aux fins de l'intégration en classe régulière des élèves HDAA.
Partir du bon pied	15 025*	Au préscolaire : L'équivalent d'une ressource technique par école à raison d'une journée par semaine. Cette ressource peut notamment appuyer l'enseignante ou l'enseignant dans des activités visant le développement de la motricité fine, les habiletés sociales, l'éveil à la lecture et dans des activités ludiques visant le développement et l'éveil à l'apprentissage. En 1 ^{re} année : L'équivalent d'une ressource enseignante ou professionnelle additionnelle par école, deux journées par semaine. Cette mesure vise à fournir un soutien dès le début de la scolarisation.

2

*15 025 – Partir du bon pied : Quelques précisions

Le comité-école EHDA, de concert avec les enseignantes et enseignants du préscolaire dans un cas et de 1^{re} année dans un autre cas, doit faire des recommandations à la direction sur l'application de cette mesure. Après avoir choisi la ressource qui agira en 1^{re} année, une recommandation doit être faite sur l'application de « l'équivalent » d'une journée au préscolaire et de

deux jours en 1^{re} année. Par exemple, il est possible pour une école d'offrir cette mesure de façon intensive pendant un plus court laps de temps. Lorsque le service est en place et que l'horaire est établi, il ne faut pas perdre l'intention de cette mesure : comme les enfants n'ont pas tous le même niveau de développement lorsqu'ils entrent à l'école, cette ressource additionnelle vise à soutenir l'enseignante ou l'enseignant dans les activités d'apprentissage et le dépistage des difficultés émergentes. Pour ce faire, **cette ressource devra être visible et présente en classe.**



Claudine Fournier

Ouverture de classe au primaire

Encore cette année, vous avez été nombreuses et nombreux à communiquer avec vos personnes déléguées au sujet de la notion d'ouverture de groupe et des budgets associés. L'an dernier, il y avait pourtant une volonté des parties syndicale et patronale au comité des relations de travail (CRT) de s'assurer de diffuser l'information en lien avec les ouvertures de groupes. Nous vous rappelons que la politique RF-03 de la Commission scolaire définit ainsi une ouverture de groupe : *L'ouverture d'une nouvelle classe se définit comme une aide financière à un établissement qui se retrouve avec une augmentation du nombre de groupes de même nature (classe régulière, préscolaire et classe spécialisée).*

Une allocation est versée aux écoles pour supporter l'achat de matériel didactique et pédagogique. Les montants prévus sont :

- 2 900 \$ pour chaque nouvelle classe préscolaire, régulière et spécialisée, **résultant d'un ajout net à l'intérieur du groupe d'âge concerné;**
- 1 000 \$ pour chaque nouvelle classe régulière et spécialisée résultant d'un transfert de groupes d'élèves;
- 2 000 \$ pour chaque nouvelle classe préscolaire résultant d'un transfert de groupes d'élèves.

Lors de la rencontre du CRT du 19 septembre dernier, la partie patronale a affirmé que les groupes touchés et les sommes avaient été clairement identifiés auprès des directions concernées. Dans le doute, n'hésitez pas à questionner votre direction à ce sujet et faites-en part à vos personnes déléguées.

Thierry Lajeunesse

Concours héros 2017-2018

Pour une deuxième année, le mouvement **héros** a mis sur pied deux concours en lien avec les cinq valeurs du mouvement : humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture et solidarité.

Premier concours : Tous héros, unis dans la différence

Le thème à l'honneur pour le concours général cette année est **l'ouverture à l'autre, la lutte au racisme ou à toute forme de discrimination**. Ce concours s'adresse à toutes les enseignantes et tous les enseignants et peut être fait sous forme de projet ou d'une action avec un élève, un groupe classe ou une école. Le site Internet lafae.qc.ca/heros propose des exemples d'activités à mettre sur pied.

Les prix pour ce concours

- Participation individuelle : prix de 75 \$ pour des projets réalisés par un seul élève ou par un petit groupe d'élèves;
- Participation classe : prix de 200 \$ pour des projets réalisés par une classe ou des classes entières;
- Participation établissement : prix de 300 \$ pour des projets réalisés par une grande majorité des élèves de l'établissement;
- Bannières remises aux classes et aux établissements gagnants;
- Certification **héros** remise pour tous les projets dûment inscrits.

Deuxième concours : La grande rédaction

Le second volet du concours mis de l'avant cette année s'adresse encore aux élèves de 4^e ou 5^e secondaire, de l'éducation des adultes ou encore à des élèves ayant un parcours de formation axé sur l'emploi. Avec votre accompagnement, les élèves rédigeront un texte d'opinion ou une lettre ouverte (environ 600 mots) sur l'une des cinq valeurs du mouvement **héros**.

Prix pour le concours La grande rédaction

- Un stage de deux jours au quotidien *La Presse* et la publication d'une lettre dans la section *Opinion*;
- La publication d'une lettre dans *Le Devoir* dans la section *Débats d'idées* et un abonnement d'un an au journal;
- Une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Dates importantes à retenir :

- 26 mars : fin du concours;
- Semaine du 3 avril : sélection des gagnants par le comité environnement de la FAE;
- Semaine du 10 avril : dévoilement des gagnants.

Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au lafae.qc.ca/heros.



3



LE DEVOIR



Normand Marquis

Formations syndicales du mois d'octobre

Comprendre nos conventions collectives	3 octobre (16 h 30)
Présidence d'assemblée	3 octobre (13 h)
Conseil d'établissement	5 octobre (16 h 30)
Nouvelle personne déléguée : rôle et fonctions	11 octobre (14 h)
Précaires : contrat, suppléance, évaluation 🦉	17 octobre (16 h 30)
Perfectionnement secondaire, EDA, FP	24 octobre (17 h)
Perfectionnement primaire	25 octobre (16 h 30)
Normes et modalités des apprentissages	30 octobre (16 h 30)

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence à syndicat@lesebl.ca, au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet *Services aux membres*.



APR FAE
L'ASSOCIATION
DE PERSONNES
RETRAITÉES
DE LA FAE

Session de préparation à la retraite

L'APRFAE offre ce séminaire aux enseignantes et enseignants (et à leurs conjointes et conjoints) qui prendront leur retraite d'ici deux ans. Le Syndicat assumera les coûts d'inscription de ses membres. Pour les conjointes et conjoints, ces frais sont de 85 \$ et incluent le dîner du samedi et la documentation.

Dates : Vendredi 17 novembre, de 17 h 30 à 21 h
et

Samedi 18 novembre, de 8 h 30 à 16 h

Endroit : SEBL

Inscription obligatoire par téléphone ou par courriel.

Échelle de traitement

Tout travail mérite salaire! Nous vous invitons à consulter notre site Internet lesebl.ca, section *Conventions collectives et lois* afin de connaître les taux de l'échelle de traitement.



4

Tournée des écoles et des centres

Comme par les années passées, les membres du Comité exécutif vous offrent de rencontrer les enseignantes et les enseignants de votre école ou de votre centre pour répondre à vos questions et vous soutenir dans la réalisation de votre travail. Nous pensons qu'il est important d'être informé de ce qui se vit dans chacun des établissements de manière à intervenir, lorsque nécessaire, dans le respect des conventions collectives. Vos personnes déléguées nous interpellent pour nous proposer des dates et des sujets de discussion.

Normand Marquis

C'est ce **jeudi 4 octobre dès 16 h** que nous soulignerons ensemble la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants* à **La Cage – Brasserie sportive de Sainte-Thérèse**.



JOURNÉE MONDIALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Contre la
violence,
pour le
respect



**Nous vous
attendons en
grand nombre!**

Vous avez des questions sur votre **tâche de 32 heures** et vous souhaitez des réponses rapides. Vous pouvez vous renseigner en parlant à votre personne déléguée, en appelant au SEBL ou encore en cliquant sur ce logo du site Internet lesebl.ca.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblaurentides

